

**Manuscrit 54 (MNN 75.149.298.46)**  
**Lettre de Nicéphore Niépce à Claude Niépce**  
**12 mai 1817**

. S<sup>t</sup> Loup le 12 mai 1817

. Mon cher Ami,

. Nous avons reçu hier soir fort tard, ta lettre du 9<sup>1</sup> à laquelle je me hâte de répondre,/ et que nous attendions avec la plus vive impatience sous tous les rapports, surtout pour/ connaître le résultat définitif des démarches de M<sup>r</sup> de Sassenay auprès du Ministre de/ l'intérieur<sup>2</sup>. nous avons donc lieu d'être aussi peinés que surpris de son silence à ton égard,/ d'après les offres obligeantes de service qu'il t'avait faites, et sur lesquelles tu devais/ naturellement compter : au reste, il y a tant de choses singulieres dans ce monde, qu'on ne doit/ plus s'étonner de rien. quant à nous, je ne crois pas que nous ayions rien fait qui ait pu/ indisposer cette famille contre la nôtre ; nous avons au contraire, toujours saisi avec le plus/ vif empressement, l'occasion de lui témoigner par nos prévenances, le desir que nous avions/ de l'obliger ; mais tu auras pu t'en assurer, Mon cher ami, par l'accueil que tu as reçu de/ M<sup>r</sup> et M<sup>me</sup> de Sassenay, lorsque tu es allé les voir avec ton cher Neveu. il n'est d'ailleurs/ guère probable que M<sup>r</sup> de Sassenay t'eût offert ses services, s'il n'avait pas eu l'intention/ de nous être utile ; ainsi nous devons suspendre encore notre jugement, et peut être même/ t'aura-t-il déjà fait part des motifs qui l'ont empêché de te répondre plus tôt sur l'objet/ qui nous concerne. en attendant, voici ce que je puis t'annoncer de positif et d'officiel à cet/ égard. nous avons reçu ces jours derniers, de M<sup>r</sup> Le Préfet, une lettre du 2 du Courant<sup>3</sup>,/ à laquelle était jointe Copie de la réponse en date du 22 avril, que lui a faite son/ excellence le Ministre de l'Intérieur<sup>4</sup>, relativement à notre demande en prolongation. la/ lettre de M<sup>r</sup> le Marquis de Vaulchier<sup>5</sup>, n'étant qu'une simple lettre d'envoi, n'offre rien/ d'important ; ainsi, Mon cher Ami, je me bornerai à te donner en peu de mots, la substance/ de la réponse du Ministre./ Son excellence, tout en partageant l'intérêt que M<sup>r</sup> le/ Préfet veut bien prendre à nos travaux, regrette de ne pouvoir accueillir notre demande,/ attendu que ce n'est que dans des cas très rares et pour des découvertes d'une haute importance,/ que le Gouvernement accorde une pareille faveur ; et que la Loi, en déterminant <sup><la durée></sup> des/ Brevets d'inventions, a voulu qu'à leur expiration, la Société pût jouir librement des/ avantages que les titulaires en ont pu retirer. toutes fois, ajoute le Ministre, cette//

même loi nous fournit un moyen d'obtenir une faveur presque équivalente à celle que/ nous sollicitons ; et si nous avons fait à notre Machine des améliorations du genre/ de celles qui sont exigées, l'article 7 du titre 2 de la loi du 25 mai 1791, nous accorde/ la faculté de les réunir et de les comprendre dans un Brevet de perfectionnement dont/ l'effet sera le même que notre Brevet d'invention : nous devons seulement remplir/ une seconde fois, les formalités prescrites. Son excellence finit en priant M<sup>r</sup> le Préfet/ de ne point nous laisser ignorer qu'elle saisira avec plaisir l'occasion de nous témoigner/ que l'administration prend un vif intérêt à nos travaux<sup>6</sup>./ ne paraît-il pas d'après/

---

<sup>1</sup> Document inconnu.

<sup>2</sup> Le brevet du Pyréolophore avait été accordé aux frères Niépce le 3 avril 1807 pour une durée de dix ans. En cette année 1817, il arrivait donc à expiration. Pour ne pas perdre l'exclusivité sur leur principe moteur, Nicéphore et Claude devaient par conséquent solliciter une prolongation du brevet d'invention, un brevet de perfectionnement ou un brevet d'application. La prolongation leur fut finalement refusée en avril 1817 (cf. Lettre du 22 avril 1817, coll. J. Niépce) ce qui finit de décider Claude à partir s'installer en Angleterre pour y exploiter la machine.

<sup>3</sup> Cf. Lettre du 2 mai 1817, coll. J. Niépce : « *son Excellence regrette de ne pouvoir vous accorder une prolongation, mais elle vous indique la marche à suivre pour obtenir le même résultat dans le cas où vous aurez fait quelques améliorations à votre machine* ».

<sup>4</sup> Cf. Lettre du 22 avril 1817, coll. J. Niépce.

<sup>5</sup> Le Marquis Louis de Vaulchier de Deschaux (1780-1861). Il fut préfet de Saône-et-Loire de février 1816 à mars 1819.

<sup>6</sup> Comme à son habitude, Nicéphore cite ici de manière très fidèle les propos qu'il rapporte. En effet, le refus du Ministre de l'Intérieur était rédigé en ces termes : « *Tout en partageant, Monsieur le M<sup>r</sup>, l'intérêt que vous inspirent les travaux de S<sup>rs</sup> Niepce, Barraud et C<sup>ie</sup>, je regrette de ne pouvoir accueillir leur demande en prolongation : ce n'est que dans des cas très rares, et pour des découvertes d'une haute importance que le gouvernement accorde cette faveur. En laissant aux inventeurs la jouissance exclusive de leurs procédés pendant un tems donné, la loi a dû en déterminer la durée afin d'en assurer à l'époque fixée par le choix du titulaire lui-même, un libre usage à la société. Toutes fois, Monsieur le Marquis, ces memes lois fournissent*

cela, Mon cher Ami, que nous sommes déchu de notre privilège ; et l'effet d'un Brevet/ de perfectionnement, ne se réduira-t-il pas à nous assurer la jouissance exclusive des/ améliorations que nous avons faites ? M<sup>r</sup> de Sennainville, chef du Bureau consultatif/ des arts et manufactures, et qui est très complaisant, pourrait mieux que tout autre/ décider cette question. j'ai voulu préalablement te donner connaissance de la lettre du/ Ministre, et puis je t'avouerai d'ailleurs, que la nouvelle démarche à faire m'embarrasserait/ beaucoup pour deux raisons : la première, parceque je n'ai pas les plans du Pyrèolophore,/ qui me seraient dans ce cas bien nécessaires : la seconde, parceque je ne connais pas, Mon/ cher ami, les améliorations que tu as faites au mécanisme de la Machine<sup>7</sup>, améliorations/ qu'il faudrait cependant réunir dans le même Brevet de perfectionnement. d'un autre/ côté, M<sup>r</sup> de Belleruche<sup>8</sup> est entièrement neuf sur cette partie de ses attributions ; et/ la nécessité de passer par la filière des autorités locales, ne pourrait que retarder encore/ d'avantage l'expédition de la nouvelle patente que nous nous proposons de demander./ Si, pourtant, il te répugnait trop de te charger de ce travail, je te prierai de vouloir/ bien m'en donner avis plus tôt que plus tard. j'ai répondu à M<sup>r</sup> le Préfet<sup>9</sup>, et je l'ai/ prévenu que j'allais avoir le plaisir de t'écrire, Mon cher ami, pour te pressentir/ là dessus. d'après les dispositions favorables de M.M. les membres de l'administration,/ tu ne ferais pas mal de t'y présenter : ce serait-là le vrai moyen de tirer l'affaire/ au clair, et M<sup>r</sup> de Sennainville ne refuserait peut être pas de t'y accompagner. je ne/ sais si tu penseras comme moi ; mais dans la circonstance où nous nous trouvons,/ je crois que la démarche dont il s'agit ne doit point nous empêcher de profiter de//

la première occasion qui nous mettrait à portée de faire l'application en grand/ de notre découverte ; parceque si cette application réussit selon nos desirs, nous pourrons/ de suite nous en garantir la propriété par un Brevet, tandis qu'il est probable que/ nous n'aurons plus désormais la jouissance exclusive de la découverte primitive. Ça/ serait sans doute très malheureux pour nous ; mais nous devons en quelque sorte nous/ y attendre, et il faudrait bien nous en consoler. j'aurais cependant cru, je te l'avouerai/ Mon cher Ami, qu'on aurait eu plus d'égard aux motifs assez légitimes que nous/ avons allégués pour notre justification. peut être que le Ministre eut été un peu moins/ rigide s'il fût venu voir la Machine, et que tu eusses pu t'expliquer avec lui en/ particulier. nous désirons vivement que le succès complet du second Bateau de M<sup>r</sup>/ le comte de Jouffroy<sup>10</sup>, le décide enfin à faire l'essai que nous attendons depuis si/ longtemps. il faut qu'il ait compté sur une patience et une bonne <foi> de notre part à toute/ épreuve ; mais il ne conviendrait pas qu'il en abusât d'avantage<sup>11</sup>. au reste l'expérience/ en question devant être faite dans le courant de la semaine, nous ne tarderons pas/ de savoir à quoi nous en tenir là dessus.//

. tu trouveras cy joint, Mon cher ami, l'extrait de Baptême de Victor<sup>12</sup>, que tu/ voudras bien avoir la complaisance de lui faire tenir le plus tôt possible\*. la découverte/

<Ajout en marge gauche de la quatrième page, verticalement>

\* en lui disant ainsi qu'à son frère<sup>13</sup> mille choses amicales de notre part./.

---

au S<sup>s</sup> Niepce, Barraud et C<sup>e</sup>, un moyen d'obtenir une faveur presque équivalente à celle qu'ils sollicitent ; peut être que depuis 10 ans ils ont fait à leur machine des améliorations du genre de celles qui sont exigées ; dans ce cas, l'art. 7 du titre 2, de la loi du 25 mai 1791, leur accorde la faculté de les réunir et de les comprendre dans un brevet de perfectionnement dont l'effet sera le même que leur brevet d'invention. Ils devront seulement remplir une seconde fois les formalités prescrites ; Je vous prie, Monsieur le Marquis de vouloir bien donner connaissance de ma lettre aux S<sup>s</sup> Niepce, Barraud et C<sup>e</sup>, de ne point leur laisser ignorer que je saisirai avec plaisir l'occasion de leur témoigner que l'administration prend un vif intérêt à leurs travaux » (cf. Lettre du 22 avril 1817, coll. J. Niépce).

<sup>7</sup> Cette remarque franche de Nicéphore témoigne du flou dans lequel le laissait son frère depuis son départ de Bourgogne.

<sup>8</sup> Pierre Salomon Chastelain de Belleruche (1780-1838), sous-préfet de Saône et Loire.

<sup>9</sup> Cf. Brouillon de lettre du 10 mai 1817, coll. J. Niépce.

<sup>10</sup> Le marquis Claude Dorothée de Jouffroy d'Abbans (1751-1832) avec lequel une association fut un temps envisagée pour exploiter le Pyrèolophore. À propos de ce personnage, voir BM p.404.

<sup>11</sup> Depuis quelques mois (cf. Lettre du 8 décembre 1816, MNN), Nicéphore – qui n'avait à sa disposition que les informations que voulait bien lui transmettre son frère – doutait de l'honnêteté des Jouffroy d'Abbans et de leur intérêt pour le Pyrèolophore. La rupture entre les deux partis sera définitive en ce mois de mai 1817 (cf. Lettre du 30 mai 1817, MNN).

<sup>12</sup> Victor Mignon était l'un des trois fils nés du premier mariage de la femme de Nicéphore, Agnès Romero, avec Jean-Louis Mignon (décédé en 1793).

<sup>13</sup> Antoine Mignon (1787-1866) avait embrassé une carrière militaire ; mousse dès l'âge de onze ans, il participa à de nombreuses guerres tant sous l'Empire qu'après la Restauration (cf. BM p.363-364 et 1417-1420). Antoine Mignon était l'un des trois fils nés du premier mariage de la femme de Nicéphore, Agnès Romero, avec Jean-Louis Mignon (décédé en 1793).

dont je m'occupe me présente des difficultés<sup>14</sup> aux quelles je ne devais pas m'attendre et/ que j'aurai je crois beaucoup de peine à résoudre : le p.<sup>15</sup> placé dans la chambre obscure,/ n'est point coloré par la lumière, tandis qu'il l'est très promptement par l'action directe/ des rayons solaires. voilà pourtant comme les livres vous trompent !<sup>16</sup> mais malgré cet/ accroc je n'abandonnerai mes recherches que lorsque j'aurai perdu tout espoir de réussir./ . nous avons eu pendant près d'un mois, une bise froide qui avait desséché la terre et/ singulièrement retardé la végétation ; mais une pluie abondante et douce qui est survenue/ il y a 3 ou 4 jours, a fait le plus grand bien. la campagne est superbe, et tout nous promet,/ grace à Dieu, une excellente récolte. adieu, Mon cher ami : reçois nos tendres embrassements/ ainsi que l'assurance de notre inaltérable amitié. ://: J.N. Niépce  
. embrasse bien pour nous, je te prie, notre cher Isidore, sans oublier le cousin de Curley<sup>17</sup>./ ne nous oublie pas non plus auprès de M<sup>r</sup> de la Chabeaussière<sup>18</sup> et de M<sup>r</sup> et M<sup>me</sup> Keynion<sup>19</sup>/ qui ont la bonté de se souvenir de nous. mille choses honnêtes pour toi, Mon cher ami, de la/ part de toutes les personnes de ta connaissance./. tous nos gens te présentent leurs respects./.

<En marge gauche de la première page, verticalement>

.P.S. à propos des impressions lithographiques dont tu as bien voulu parler à M<sup>r</sup> de Sennainville, et pour les quelles je te fais, Mon cher ami,/ mille empressés remerciements ; je te dirai que j'ai lu dans la Gazette de France du 8 de courant, que M<sup>r</sup> Gault de S<sup>t</sup> Germain<sup>20</sup> a découvert des pierres//

<En marge gauche de la deuxième page, verticalement>

propres à cet objet, dans les carrières d'argenteuil près Paris, et dans celles de la Bourgogne ; que ces pierres sont aussi bonnes que celles de Bavière,/ et que la différence de prix est de moitié...<sup>21</sup> gaudeant bene nanti<sup>22</sup> : mais par malheur nous n'en pouvons pas dire autant. iterum valeas amice<sup>23</sup>./

---

<sup>14</sup> Le 30 avril, Nicéphore avait écrit à son frère à ce sujet : « La plus grande difficulté que j'aurai à surmonter sera certainement de pouvoir saisir les nuances les plus délicates de l'image colorée ; et c'est aussi là pour moi le coup de mise de fouet le moins aisé à parer. Malgré cela, je ne me décourage point ; et tu peux être assuré que si je parviens à obtenir quelque bon résultat, je m'empresserai de t'en donner avis. Le point essentiel d'abord est de trouver le moyen d'étendre le phosphore en couche mince et unie. Ton idée serait excellente, mon cher ami, si cette substance, fondue d'après le procédé que tu indiques, pouvait adhérer à la pierre ; mais dans cette circonstance elle coule et se divise en globules comme le mercure, sans qu'il soit possible d'en étendre la moindre parcelle, ainsi que je m'en suis assuré plusieurs fois en purifiant le phosphore dans l'eau chaude et sur le petit cube de pierre qui me sert dans mes expériences. Comme le phosphore a de l'affinité avec les corps gras, peut-être adhérerait-il à la pierre si on le faisait fondre dans l'huile au degré de température convenable ; et je m'en rendrai raison, dans le cas où un autre procédé fort simple que j'ai en vue, ne réussirait pas » (cf. Lettre du 30 avril 1817, document original perdu).

<sup>15</sup> Le phosphore. Nicéphore expérimentait cette substance depuis quelques semaines (cf. Lettre du 20 avril 1817, MNN).

<sup>16</sup> Nicéphore s'était en effet renseigné sur les propriétés du phosphore en consultant le *Dictionnaire de chimie* de Klaproth et en lisant un mémoire de Vogel consacré à « l'action de la lumière solaire sur le phosphore » (cf. Lettre du 20 avril 1817, MNN).

<sup>17</sup> Alexandre du Bard de Curley (1766-1849) était un cousin issu de germain des frères Niépce mais également un de leurs créanciers. Nicéphore entretenait avec lui une intéressante correspondance dont la majeure partie – inédite – est aujourd'hui conservée à la Bibliothèque nationale de France.

<sup>18</sup> Membre de la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale, Ange Jacques Marie Poisson de la Chabeaussière (1755-1823) fut l'intermédiaire privilégié des contacts entre les frères Niépce et cette Société savante fondée en 1801 et installée, depuis 1804, dans l'ancien hôtel de Boulogne, au n°34 de la rue du Bac. Il n'est pas anodin de constater que c'est dans le même hôtel, mais au n°42, que Claude Niépce s'installa lors de son arrivée à Paris en mars 1816. Les Niépce fréquentaient d'ailleurs cette adresse depuis au moins 1806 (cf. BM p.284 et 385-386).

<sup>19</sup> George Kenyon (1776-1855), Baron de Gredington et 2<sup>ème</sup> Lord Kenyon (depuis le 4 avril 1802). Il avait épousé le 1<sup>er</sup> février 1803 Margaret Emma Hanmer, une de ses cousines, née le 7 juillet 1785 et décédée le 24 février 1815 (nous ne savons donc pas qui est la « Mme Keynion » évoquée ici par Niépce).

<sup>20</sup> Pierre Marie Gault de Saint-Germain (1752-1842), peintre et historien de l'art (cf. INHA – Dictionnaire critique des historiens de l'art : <http://www.inha.fr/spip.php?article2331>).

<sup>21</sup> Au mois de juillet 1816, un concours avait été ouvert à Paris par la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale afin de trouver en France des pierres adaptées à la lithographie. Il s'agissait de développer cette nouvelle méthode de gravure, inventée par Aloys Senefelder en 1796 à Munich et pratiquée en France depuis 1802. Dans les mois suivants, Niépce avait consacré beaucoup de temps à cette recherche. Déçu du peu de résultat et de reconnaissance obtenus, il finira par abandonner à la fin de l'été 1817 (cf. Lettre du 6 août 1817, MNN).

<sup>22</sup> « Que les bien nantis se réjouissent ». Cette expression latine est empruntée à l'œuvre de Beaumarchais (1732-1799). *Le Mariage de Figaro* (1784) s'achève en effet par un Vaudeville au cours duquel on trouve ce calembour : « Figaro : Je le sais... Gaudeant bene nati [Que les bien nés se réjouissent] – Bazile : Non... Gaudeat bene nanti [Que les bien nantis se réjouissent] ». Nicéphore mélange ici les deux formules.

<sup>23</sup> À nouveau, porte-toi bien, amicalement.

*<adresse manquante>*